

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX

2025
2026

Étude des crédits budgétaires

- › COURAGE
- › COLLABORATION
- › COHÉRENCE
- › ENGAGEMENT



ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NUMÉRO	QUESTIONS
G.01	LISTE DES VOYAGES <u>HORS QUÉBEC</u> POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 : A. LES ENDROITS ET DATES DE DÉPART ET DE RETOUR; B. LA COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE MISSION; C. LES PERSONNES RENCONTRÉES; D. LE COÛT (AVEC UNE VENTILATION PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT, DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.); E. LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CABINET, DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET DES AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION; F. POUR LES ORGANISMES, LE NOM DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS; G. LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES OU ANNONCÉES, ET, LE CAS ÉCHÉANT : H. • LES DÉTAILS DE CES ENTENTES; • LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR; I. LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE LE NOMBRE D'EMPLOIS ESTIMÉ.
G.02	POUR CHACUN DES VOYAGES FAITS EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES POUR 2024-2025 : A. LES RAISONS DU DÉPLACEMENT ; B. L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR ; C. LES COÛTS VENTILÉS.
G.03	LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SUR LES SITES INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME. FOURNIR LA LISTE DÉTAILLÉE DE CES DÉPENSES EN INDIQUANT : A. LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR 2024-2025, ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026 ; B. LES NOMS DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES ; C. LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT ET LE MODE D'OCTROI POUR CHACUN (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) ; D. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE ; E. DANS LE CAS D'UNE COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE. F. LES NOMS DES FOURNISSEURS, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIE; G. LA RÉPARTITION DU PLACEMENT MÉDIA EN INDIQUANT LE COÛT PAR MÉDIA AINSI QUE LES DATES DE DIFFUSION; H. LE RAPPORT DE STATISTIQUES SUR LA PORTÉE ET LA CLIENTÈLE VISÉE ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS OU TOUTE ÉVALUATION RÉALISÉE DE L'IMPACT DE LA CAMPAGNE.
G.04	LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) : PAR CABINET MINISTÉRIEL : A. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; B. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; C. LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; D. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT. PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME : E. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; F. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; G. LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; H. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT. PAR UN PROFESSIONNEL OU PAR UNE FIRME EXTERNE : I. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; J. LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME DE PUBLICITÉ; K. LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT, LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION, CONTRAT NÉGOCIÉ);



NUMÉRO	QUESTIONS
	L. LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS ET CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHES, DES VIDÉOS, ETC.; M. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; N. LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉS PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; O. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT.
G.05	LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION, EN INCLUANT ET EN INDIQUANT CELLES DU CABINET MINISTÉRIEL : ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME : A. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT; B. LE BUT RECHERCHÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; C. LE NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE. DONNÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU UNE FIRME EXTERNE : D. LES SOMMES DÉPENSÉES 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026; E. LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ OU DE COMMUNICATIONS; F. LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ); G. LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS OU/ET DES CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU; H. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE; I. NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉS PAR CATÉGORIE.
G.06	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN <u>MINISTÈRE OU UN ORGANISME</u>, Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL EN 2024-2025, EN INDIQUANT : A. LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME ; B. LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL) ; C. LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ) ; D. LA DATE D'OCTROI DU CONTRAT ; E. LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS ; F. L'ÉCHÉANCIER ; G. DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS. LORSQUE LE CONTRAT EST OCTROYÉ PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, L'INDIQUER.
G.07	LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT : A. LA LISTE DES SOUMISSIONS ET LE MONTANT DE CHACUNE ; B. LA GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ; C. LE SOUMISSIONNAIRE RETENU ET LA JUSTIFICATION DE CE CHOIX; D. LE DÉLAI ENTRE LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES ET L'OCTROI DU CONTRAT ; E. LE CAS ÉCHÉANT, LES APPELS D'OFFRES ANNULÉS EN COURS DE ROUTE ET LA RAISON DE L'ANNULATION.
G.08	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2024-2025 : A. LISTE DE TOUTES LES RESSOURCES ŒUVRANT AU SEIN D'UN MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME ET QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT; B. LE TOTAL DES COÛTS RELIÉS À CES CONSULTANTS, VENTILÉ PAR CATÉGORIES (INCLUANT LA MASSE SALARIALE); C. LE SOMMAIRE DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ POUR L'EMBAUCHE DE CES CONSULTANTS; D. LE NOM DE CHAQUE CONSULTANT ET LA FIRME PAR LAQUELLE IL EST EMPLOYÉ; E. UNE DESCRIPTION DE SON MANDAT; F. LA DATE DE DÉBUT DE SON CONTRAT; G. LA DATE PRÉVUE DE FIN DE SON CONTRAT; H. SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.
G.09	POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES INITIÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :



NUMÉRO	QUESTIONS
	A. LE NOM DU PROJET; B. LA NATURE DU PROJET; C. L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU); D. LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET; E. LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET; F. LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE; G. L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET; H. LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES; I. LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR; J. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET; K. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE : LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS. L. INDiquer SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS; M. NOMBRE ET LISTE DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES À DES SOUS-TRAITANTS DANS LE DOMAINE DES TI EN 2024-2025-.
G.10	CONCERNANT L'HÉBERGEMENT DE DONNÉES EN INFONUAGIQUE, FOURNIR : A. LES COÛTS ESTIMÉS PAR ANNÉE : B. LES COÛTS TOTAUX RÉELS POUR L'HÉBERGEMENT DE DONNÉES; C. LES COÛTS POUR PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DE CAPACITÉ; D. LA LISTE DES FOURNISSEURS; E. UNE COPIE DU PLAN DE DÉPLOIEMENT.
G.11	DE FAÇON SÉPARÉE ET DISTINCTE, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2024-2025, VENTILÉ PAR MOIS, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES : A. LA PHOTOCOPIE; B. LE MOBILIER DE BUREAU; C. L'AMEUBLEMENT; D. LA DÉCORATION ET L'EMBELLISSEMENT; E. LE DISTRIBUTEUR D'EAU DE SOURCE; F. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT; G. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT; H. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS; I. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES; J. L'ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT : - AU QUÉBEC - À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
G.12	DE FAÇON SÉPARÉMENT ET DISTINCTE, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT POUR 2024-2025, VENTILÉ PAR MOIS, DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE : A. LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES; B. LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE ET LA PROPORTION DE CEUX-CI QUI ONT ÉTÉ ASSUMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE CABINET, LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME; C. LE COÛT LIÉ AUX DÉPASSEMENTS DES FORAITS DE DONNÉES ET LA PROPORTION DE CEUX-CI QUI ONT ÉTÉ ASSUMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE CABINET, LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME; D. LES COÛTS DE RÉSILIATION, S'IL Y A LIEU; E. LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES; F. LE COÛT D'ACQUISITION DES APPAREILS; G. LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS; H. LES NOMS DES FOURNISSEURS;



NUMÉRO	QUESTIONS
	I. LES ORDINATEURS PORTABLES; J. LES IPAD OU AUTRE TYPE DE TABLETTE ÉLECTRONIQUE.
G.13	CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION) POUR L'ANNÉE 2024-2025 AINSI QUE LES PRÉVISIONS 2025-2026 : A. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DE <u>35 ANS ET PLUS</u>; B. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DE <u>35 ANS ET MOINS</u>; C. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL; D. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI; E. LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.) : – LE COÛT MOYEN PAR EMPLOYÉ, SELON LA CLASSE DE TRAVAIL; F. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL; G. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS, ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI; H. LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE; I. LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS, ETC.) QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPs, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS; J. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS); K. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR; L. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE; M. LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS); N. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES; O. LE NOMBRE DE DÉPART VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART; P. LE NOMBRE DE POSTES ABOLIS VENTILÉ PAR CORPS D'EMPLOI; Q. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR LE SCT EN VERTU DE LA LOI 15 SUR LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS; R. LE NOMBRE DE POSTES VACANTS ET LE NOMBRE D'ETC NON COMBLÉS, VENTILÉ PAR RÉGION; S. LE NOMBRE DE GRIEFS SYNDICAUX REÇUES PAR DIRECTION.
G.14	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, PAR DIRECTION, POUR L'ANNÉE 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2025-2026 : A. LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES OU ESTIMÉES; B. LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES; C. LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.
G.15	LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN 2024-2025 EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX : A. L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION ; B. LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL LOUÉ ; C. LE COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION ; D. LES COÛTS D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION RÉALISÉES, LA NATURE DES TRAVAUX ET LE OU LES BUREAUX VISÉS ; E. LA DURÉE DU BAIL ;



NUMÉRO	QUESTIONS
	F. LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ ; G. EN CAS DE RÉSILIATION DE BAIL EN COURS D'ANNÉE, LES COÛTS DE RÉSILIATION H. LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE; I. LA SUPERFICIE INOCCUPÉE; J. LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ; K. LES NOMS DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT.
G.16	CONCERNANT LES ACTIFS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN 2024-2025, FOURNIR : A. LA LISTE DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES INOCCUPÉS; B. LA VALEUR ESTIMÉE DE CEUX-CI; C. LES COÛTS D'ENTRETIEN ANNUEL; D. LE NOMBRE DE PIEDS CARRÉS DE CEUX-CI.
G.17	POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LE DÉTAIL ET LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2024-2025, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS, INCLUANT : A. LES DATES DES TRAVAUX; B. LES COÛTS; C. LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.
G.18	LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2024-2025, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU : A. LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION ET LA DATE DE DÉPART, LE CAS ÉCHÉANT; B. LE TITRE DE LA FONCTION; C. L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE; D. LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET; E. LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS; F. LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT; G. LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE, INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE; H. LA DESCRIPTION DE TÂCHES; I. LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR 2024-2025; J. LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET; K. LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE; L. SI L'EMPLOYÉ A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.
G.19	LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2024-2025, PAR MOIS, À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT : A. LE NOM DE L'ORGANISME CONCERNÉ OU DE LA PERSONNE; B. LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE; C. LE MONTANT ATTRIBUÉ; D. LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.
G.20	LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE : A. LE NOM DE LA PERSONNE ; B. LE POSTE OCCUPÉ ; C. LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT ; D. L'ASSIGNATION INITIALE ET L'ASSIGNATION ACTUELLE ; E. LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE ; F. LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU ; G. LES PRÉVISIONS POUR 2024-2025.



NUMÉRO	QUESTIONS
G.21	LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT : A. LE POSTE INITIAL; B. LE SALAIRE; C. LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU; D. LA DATE DE MISE EN DISPONIBILITÉ; E. LES PRÉVISIONS 2025-2026.
G.22	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR 2024-2025, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN PRÉCISANT LA OU LES RAISONS ET EN VENTILANT : A. PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, PERSONNEL DE SOUTIEN, FONCTIONNAIRES, ETC.); B. PAR CATÉGORIE D'ÂGE; C. PRÉVISIONS 2025-2026.
G.23	LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT : A. LE NOM DE LA PERSONNE ; B. LE POSTE OCCUPÉ ET LE NOM DE L'ORGANISME ; C. LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT ; D. L'ASSIGNATION INITIALE ; E. L'ASSIGNATION ACTUELLE ; F. LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE ; G. LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).
G.24	LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2024-2025, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT : A. LE COÛT DE CHACUN ; B. LE FOURNISSEUR ; C. LA NATURE DU SERVICE; D. S'IL A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE CABINET MINISTÉRIEL OU À SA DEMANDE. VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIE.
G.25	LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ACHAT DE BILLETS DE SAISON, DE BILLETS DE SPECTACLES OU D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS, LES BILLETS D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONFÉRENCES ORGANISÉS PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE, POUR LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D'UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.
G.26	POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE : A. LE NOM DU SITE WEB; B. LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL, DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE; C. LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE; D. LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR; E. LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFORTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT); F. LE NOMBRE DE VISITEUR « HITS » PAR MOIS; G. NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES MENSUELLEMENT; H. LES COÛTS LIÉS À LA RÉSERVATION DE NOMS DE DOMAINES; I. LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR; J. LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE.
G.27	POUR 2024-2025, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES TOURNÉES, LES VISITES OU RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN PRÉCISANT : A. LES RÉGIONS ET LES VILLES VISITÉES ; B. LES PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRÉS ;



NUMÉRO	QUESTIONS
	C. POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS; D. LES RAISONS DU DÉPLACEMENT ; E. L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR ; F. LES COÛTS VENTILÉS ; G. LE CAS ÉCHÉANT, TOUT AUTRE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.
G.28	LA LISTE EXHAUSTIVE DE TOUS LES MANDATS ET DOSSIERS ET DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE OU ADJOINT GOUVERNEMENTAL DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2024-2025 : A. LE DÉTAIL DES MANDATS; B. LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.); C. LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES; D. LE NOMBRE DE RENCONTRES; E. LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE; F. L'OBJET; G. LES DATES.
G.29	LISTE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES CRÉÉES, FUSIONNÉES, SCINDÉES OU ABOLIES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE EN PRÉCISANT LES COÛTS DE TRANSITION ET LES COÛTS DE FORMATION.
G.30	LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET REPORTÉS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026.
G.31	L'INVENTAIRE COMPLETS DES SERVICES TARIFIÉS QUE LE MINISTÈRE ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2025-2026.
G.32	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2023-2024 DEMANDÉ PAR LE SÉCRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR 2024-2025- ET PRÉVISIONS POUR 2025-2026.
G.33	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2024-2025, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDIQUER DE FAÇON VENTILÉE POUR CHAQUE PROGRAMME, ENTENTES OU AUTRES, LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.
G.34	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.
G.35	POUR CHAQUE CABINET MINISTÉRIEL, FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS VERSÉS AU PERSONNEL DE CABINET.
G.36	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATIONS DE TRANSITION), INCLUANT LES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.
G.37	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.
G.38	LA LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2025-2026. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2024-2025, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2025-2026, EN INCLUANT LES PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE.



NUMÉRO	QUESTIONS
G.39	INDIQUER LES NOUVELLES INITIATIVES OU TOUTE MAJORATION APPORTÉE À UN PROGRAMME EXISTANT, LES MONTANTS EN CAUSE AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR DÉGAGER LES SOMMES NÉCESSAIRES À LEUR FINANCEMENT.
G.40	CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) : A. LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL) ; B. LES GRANDS DOSSIERS EN COURS ; C. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES ; D. PRÉCISER LE NOMBRE EN ÉQUIVALENT ETC ET COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE DE RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES DANS LE DOMAINE DES TI ; E. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.
G.41	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2024-2025 LE TAUX D'ABSENTÉISME EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.).
G.42	POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, INCLUANT LES CABINETS MINISTÉRIELS ET MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES, LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ DU PAIEMENT DE COTISATION À UNE ASSOCIATION (ORDRE OU CORPORATION) PROFESSIONNELLE EN VERTU DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LE PAIEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DE COTISATIONS À DES ASSOCIATIONS (6-79) DU CONSEIL DU TRÉSOR OU DE TOUTE AUTRE DIRECTIVE PERMETTANT UN REMBOURSEMENT DE CES COTISATIONS, VENTILÉ PAR ASSOCIATION, ORDRE OU CORPORATION PROFESSIONNELLE EN INDIQUANT : A. LA DÉPENSE TOTALE RELATIVE AU PAIEMENT DES COTISATIONS ; B. LA LISTE DES ASSOCIATIONS, ORDRES OU CORPORATIONS PROFESSIONNELS AUXQUELS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A VERSÉ UN PAIEMENT POUR COTISATION ; C. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT BÉNÉFICIÉ DU PAIEMENT DES COTISATIONS.
G.43	POUR TOUT SONDAGE OU ENQUÊTE D'OPINION RÉALISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME, INDIQUER : A. LA DATE; B. LA NATURE; C. LES QUESTIONS POSÉES; D. LES RÉPONSES; E. LA FIRME RETENUE; F. LES COÛTS.
G.44	TOUT MONTANT DÉPENSÉ PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN 2024-2025 VISANT À COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PRODUITES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.
G.45	AU SUJET DU TRANSFERT D'EMPLOIS GOUVERNEMENTAUX EN RÉGION: A. FOURNIR TOUT SCÉNARIO ET ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME AINSI QUE TOUTE ACTION RÉALISÉE EN 2024-2025 ; B. LE NOMBRE D'EMPLOIS GOUVERNEMENTAUX AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME QUI ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS EN RÉGION EN 2024-2025 EN PRÉCISANT LA RÉGION D'ORIGINE ET LA RÉGION DE DESTINATION; C. LE NOMBRE D'EMPLOIS TRANSFÉRÉS EN RÉGION DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 2018.
G.46	POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D' ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : G) PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2024.
G.47	POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D' ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : N) PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028.
G.48	POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D' ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : SS) RAPPORT DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE.



NUMÉRO	QUESTIONS
G.49	POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D' ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDiquer LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D' AVANCEMENT DE : LLL) TOUT AUTRE PLAN D' ACTION MINISTÉRIEL OU INTERMINISTÉRIEL POUR LEQUEL LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EST IMPLIQUÉ.
G.50	AU SUJET DES MESURES DE TÉLÉTRAVAIL OU DE TRAVAIL À DISTANCE, EN 2024-2025, AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME : A) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME; B) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU TOTAL EN AYANT BÉNÉFICIÉ; C) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN BÉNÉFICIAINT TOUJOURS AU 31 MARS 2025; D) LA PROPORTION DE L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN AYANT BÉNÉFICIÉ; E) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN BÉNÉFICIAINT : 1 JOUR PAR SEMAINE; 2 JOURS PAR SEMAINE; 3 JOURS PAR SEMAINE; 4 JOURS PAR SEMAINE; 5 JOURS PAR SEMAINE.
G.51	SOMMES DÉPENSÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN 2024-2025 EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT AUX EMPLOYÉS POUR L' ACHAT DE MATÉRIEL REQUIS POUR LE TÉLÉTRAVAIL.
G.52	CONCERNANT TOUTE MESURES DE SOUTIEN AUX EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN 2024-2025 : A. LA SOMMES DÉPENSÉES; B. LES SOMMES DÉPENSÉES SPÉCIFIQUEMENT EN RESSOURCES EXTERNES EN LA MATIÈRE.
G.53	LISTE DES CT RÉUNIONS EN INDICANT QUI A FAIT LA DEMANDE (CABINET, SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE), LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES, LES COÛTS ET LE NOM DES FOURNISSEURS.
G.54	LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS (INCLUANT LES FORMATIONS CONTINUES ET CELLES MENANT À L' OBTENTION D'UNE CERTIFICATION OU D'UN DIPLÔME), CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D' ACTIVITÉS, ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L' ANNÉE 2024-2025. INDiquer : A. LE LIEU; B. LE COÛT; C. LA OU LES DATES DE PARTICIPATION; D. LE NOMBRE DE PARTICIPANTS; E. LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L' ACTIVITÉ; F. LE NOM DE LA FORMATION OU DE L' ACTIVITÉ.
G.55	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDiquer POUR 2024-2025 : A. LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES RÉALISÉS; B. LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX; C. L' OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS; D. LA LISTE DES CONCOURS QUI ONT PRIS FIN.
G.56	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDiquer POUR 2024-2025 : A. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE NOM DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES; B. LE MONTANT DÉPENSÉ PAR LA DIRECTION, DÉPARTEMENT OU DIVISION DES COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES; C. LE NOMBRE ET LE DÉTAIL DES RENCONTRES DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES AVEC D' AUTRES INSTANCES OU ORGANISMES PUBLICS, VENTILÉS PAR INSTANCE OU ORGANISME; D. LE MONTANT TOTAL DES SOMMES INVESTIES EN VEILLE MÉDIATIQUE EN 2024-2025 AU SEIN DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS. FOURNIR LE NOM DU OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET LE DÉTAIL DES FACTURES PAYÉES.
G.57	POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE, VEUILLEZ NOUS INDiquer : A. LE NOMBRE D'INCIDENTS DE SÉCURITÉ DE L' INFORMATION; B. LE TYPE D' INCIDENTS; C. LES SOMMES DÉPENSÉES EN GESTION DES INCIDENTS.



NUMÉRO	QUESTIONS
G.58	VEUILLEZ NOUS FOURNIR LA LISTE DES RENCONTRES DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE TYPE « LAC-À-L'ÉPAULE » TENUES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN INDIQUANT :A) LES DATES;B) L'ENDROIT PRÉCIS;C) LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES;D) L'ORDRE DU JOUR;E) LES PROCÈS-VERBAUX;F) LES COÛTS DÉTAILLÉS (FRAIS DE LOCATION, D'HÉBERGEMENT, REPAS, DÉPLACEMENT, LOCATION D'ÉQUIPEMENT, CONFÉRENCIER, ETC.)
G.59	VEUILLEZ INDIQUER LES MONTANTS QUI ONT ÉTÉ ALLOUÉS À LA RÉMUNÉRATION DES STAGES. A. NOMBRE DE STAGIAIRES REÇUS; B. HEURES DE STAGES EFFECTUÉES; C. RÉMUNÉRATION TOTALE DÉBOURSÉE.
G.60	FOURNIR LES DÉPENSES ALLOUÉES À LA CONSULTATION AVEC LES AUTOCHTONES. A. FOURNIR LA LISTE DES PROJETS DU MINISTÈRE AYANT INCLUS UNE CONSULTATION DES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES.
G.61	PROPORTION DU NOMBRE ET DE LA VALEUR DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ, DEPUIS 5 ANS.
G.62	INDIQUER LES DÉPENSES ENCOURUES AU TITRE DE TOUT « PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS » (PAE) DEPUIS 5 ANS.
G.63	INDIQUER LES DÉPENSES ENCOURUES EN VUE DE L'IMPLANTATION DU NOUVEAU RÉGIME DE DOTATION DÉCOULANT DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 60 DE LA 42 ^E LÉGISLATURE.
G.64	INDIQUER LE MONTANT DES AMENDES PERÇUES EN VERTU DE L'APPLICATION DES LOIS DONT VOTRE MINISTÈRE EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION. VENTILER PAR LOI ET ARTICLES, DEPUIS 5 ANS.
G.65	INDIQUER LA VALEUR DES CONTRATS TOTAUX EN SOUS-TRAITANCE AINSI QUE LA PROPORTION DU TRAVAIL EFFECTUÉ PAR DES SOUS-TRAITANTS.
G.66	INDIQUER LA VALEUR TOTALE DES SERVICES TARIFÉS, ET VENTILER PAR CATÉGORIE.
G.67	INDIQUER LA VALEUR DES ACTIFS POSSÉDÉS; MEUBLES ET IMMEUBLES.
G.68	INDIQUER LES COÛTS DE SYSTÈME ESTIMÉS DEPUIS 5 ANS.
G.69	TOTAL DES SOMMES VERSÉES À TITRE DE DOMMAGES EXEMPLAIRES OU PUNITIFS POUR L'ENSEMBLE DES JUGEMENTS RENDUS.
G.70	LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2024-2025 ET QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DU SOUS-MINISTRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT : A. LE NOMBRE D'AUTORISATIONS; B. LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI; C. LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT ET FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI; D. LE MONTANT ACCORDÉ; E. LES MOTIFS DE LA DEMANDE.
G.71	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME EN 2024-2025 : A. LE MONTANT TOTAL FACTURÉ ET RÉCOLTÉ DÉCOULANT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION; B. LE NOMBRE DE REFUS (AVEC MENTION DE LA RAISON OU DE L'ARTICLE; C. LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS; D. LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS.
G.72	POUR 2024-2025, LE NOMBRE DE CADRES ET DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE. POUR CHAQUE PERSONNE : A. FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS; B. FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS.
G.73	LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES VERSÉS À CES PERSONNES.

G.01 LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 :

- A. LES ENDROITS ET DATES DE DÉPART ET DE RETOUR;
- B. LA COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE MISSION;
- C. LES PERSONNES RENCONTRÉES;
- D. LE COÛT (AVEC UNE VENTILATION PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT, DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.);
- E. LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CABINET, DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET DES AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION;
- F. POUR LES ORGANISMES, LE NOM DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS;
- G. LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES OU ANNONCÉES, ET, LE CAS ÉCHÉANT :
- H.
 - LES DÉTAILS DE CES ENTENTES;
 - LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR;
- I. LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE LE NOMBRE D'EMPLOIS ESTIMÉ.

Endroit de la mission	Date départ	Date retour	Membres présents au voyage	Personnes rencontrées	Coût	But du voyage
Ottawa, Ontario, Canada	8 octobre 2024	9 octobre 2024	Me André Gariépy, Commissaire à l'admission aux professions	-----	1609,00\$	Présence au congrès du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR). Voir https://cnar2024.cnar-rcor.ca/ . Le commissaire fera une présentation conjointe avec un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) portant sur les deux guides de l'OMS publiés dans les derniers mois (1. Réglementation des professions 2, Mobilité des professionnels). Participation et conférencier d'ouverture au congrès ePIC 2024 de l'Alliance Open Recognition portant sur les avancées en matière de reconnaissance des compétences et des qualifications dans le monde. Sera alors dévoilée formellement la <i>Déclaration de Paris</i> sur l'interopérabilité des méthodes et mécanismes de reconnaissance de compétences dans le monde. Voir https://epic.openrecognition.org/
Paris, France	3 novembre 2024	8 novembre 2024	Me André Gariépy, Commissaire à l'admission aux professions		5036,00\$	Allocution du commissaire québécois portant sur les approches traditionnelles et nouvelles en matière de reconnaissance des compétences et des qualifications dans la perspective des professions réglementées.

LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MINISTRES, LES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR ET LEURS ACCOMPAGNATEURS, EN RÉPONSE À CETTE QUESTION, SONT DIFFUSÉS SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4, PARAGRAPHE 18). [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#)

EN CE QUI CONCERNE LA SOUS-QUESTION F), L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LA RÉPONSE À LA QUESTION 45.

G.02 POUR CHACUN DES VOYAGES FAITS EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES, DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET DES DIRIGEANTS D'ORGANISMES POUR 2024-2025 :

- A. **LES RAISONS DU DÉPLACEMENT ;**
- B. **L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR ;**
- C. **LES COÛTS VENTILÉS.**

AUCUN.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 21).
[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G.03 LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SUR LES SITES INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME. FOURNIR LA LISTE DÉTAILLÉE DE CES DÉPENSES EN INDIQUANT :

- A. LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR 2024-2025, ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026 ;
- B. LES NOMS DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES ;
- C. LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT ET LE MODE D'OCTROI POUR CHACUN (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) ;
- D. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE ;
- E. DANS LE CAS D'UNE COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE.
- F. LES NOMS DES FOURNISSEURS, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHIE;
- G. LA RÉPARTITION DU PLACEMENT MÉDIA EN INDIQUANT LE COÛT PAR MÉDIA AINSI QUE LES DATES DE DIFFUSION;
- H. LE RAPPORT DE STATISTIQUES SUR LA PORTÉE ET LA CLIENTÈLE VISÉE ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS OU TOUTE ÉVALUATION RÉALISÉE DE L'IMPACT DE LA CAMPAGNE.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 24).

[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

POUR LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, L'INFORMATION SE TROUVE AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET EST DIFFUSÉE MENSUELLEMENT SUR LE SITE DU MINISTÈRE. [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#)

POUR LES CONTRATS 25 000 \$ ET MOINS, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE CONCLUS DE GRÉ À GRÉ.

LES COÛTS RELIÉS AUX FRAIS DE PUBLICITÉ CONCERNANT LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION SONT RÉGIS PAR LE RÈGLEMENT SUR LES ALLOCATIONS AUX DÉPUTÉS ET AUX TITULAIRES DE CABINET ET SUR LES SOMMES VERSÉES À DES FINS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

G.04 LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) :

PAR CABINET MINISTÉRIEL :

- A. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- B. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- C. LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- D. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT.

PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :

- E. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- F. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- G. LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- H. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT.

PAR UN PROFESSIONNEL OU PAR UNE FIRME EXTERNE :

- I. LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- J. LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME DE PUBLICITÉ;
- K. LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT, LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION, CONTRAT NÉGOCIÉ);
- L. LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS ET CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHES, DES VIDÉOS, ETC.;
- M. LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- N. LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉS PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- O. SI L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU VIRTUELLEMENT.

AUCUNE.

G.05 LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION, EN INCLUANT ET EN INDIQUANT CELLES DU CABINET MINISTÉRIEL :

ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME :

- A. **LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;**
- B. **LE BUT RECHERCHÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;**
- C. **LE NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉE PAR CATÉGORIE.**

DONNÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU UNE FIRME EXTERNE :

- D. **LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026;**
- E. **LE NOM DE LA OU DES FIRMES DE PUBLICITÉ OU DE COMMUNICATIONS;**
- F. **LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);**
- G. **LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS OU/ET DES CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU;**
- H. **LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;**
- I. **NOMBRE TOTAL ET LISTE DES FORMATIONS VENTILÉS PAR CATÉGORIE.**

AUCUNE.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST EN PARTIE INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHES 22 ET 23).

[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](https://www.gouv.qc.ca)

G.06 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D’OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME, Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL EN 2024-2025, EN INDIQUANT :

- A. LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME ;
 - B. LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL) ;
 - C. LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ) ;
 - D. LA DATE D’OCTROI DU CONTRAT ;
 - E. LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS ;
 - F. L’ÉCHÉANCIER ;
 - G. DANS LE CAS D’UN OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.
- LORSQUE LE CONTRAT EST OCTROYÉ PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, L’INDIQUER.

FOURNISSEUR	OBJET	MODE D'OCTROI	MONTANT
ALIA CONSEIL	COLLECTE DE DONNÉES AFIN D'ANALYSER LE CLIMAT ORGANISATIONNEL AU SEIN DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.	GRÉ À GRÉ	11 996,25 \$
CHUCK & Co	SOUTIEN EN CONSULTATION MICROSOFT 365	GRÉ À GRÉ	6 125 \$
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	REPRÉSENTER L'OFFICE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE RÉVISION À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC.	GRÉ À GRÉ	24 999 \$
UNIVERSITÉ D'OTTAWA	SUPERVISION DES TRAVAUX DE L'ORDRE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DU QUÉBEC POUR L'OFFICE DANS LA DÉTERMINATION DE LA NOTE DE PASSAGE POUR L'EXAMEN DE SEPTEMBRE 2023 PAR LA MÉTHODE ANGOFF.	GRÉ À GRÉ	10 000 \$
MAGALIE LAVOIE	MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT AFIN DE PROPOSER UNE AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE À L'OFFICE	GRÉ À GRÉ	24 975 \$
MALLETTE	DIAGNOSTIC COMPTABLE	GRÉ À GRÉ	9 500 \$
MALLETTE	CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS COMPTABLE	GRÉ À GRÉ	11 000 \$
COMPUGEN	SOLUTION DE SAUVEGARDE	GRÉ À GRÉ	14 341,54 \$

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: [HTTPS://WWW.SEAO.CA/](https://www.seao.ca/). DE PLUS, POUR LES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$, L'INFORMATION SE TROUVE AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET EST DIFFUSÉE MENSUELLEMENT SUR LE SITE DU MINISTÈRE. [Documents ou renseignements diffusés - Office des professions du Québec \(gouv.qc.ca\)](#).

G.07 LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D’OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L’ORGANISME, EN INDIQUANT :

- A. LA LISTE DES SOUMISSIONS ET LE MONTANT DE CHACUNE ;
- B. LA GRILLE D’ÉVALUATION DES SOUMISSIONS ;
- C. LE SOUMISSIONNAIRE RETENU ET LA JUSTIFICATION DE CE CHOIX;
- D. LE DÉLAI ENTRE LA PUBLICATION DE L’APPEL D’OFFRES ET L’OCTROI DU CONTRAT ;
- E. LE CAS ÉCHÉANT, LES APPELS D’OFFRES ANNULÉS EN COURS DE ROUTE ET LA RAISON DE L’ANNULATION.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: [HTTPS://WWW.SEO.CA/](https://www.seao.ca/).

- G.08** POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2024-2025 :
- A. LISTE DE TOUTES LES RESSOURCES ŒUVRANT AU SEIN D'UN MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME ET QUI NE SONT PAS DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT;
 - B. LE TOTAL DES COÛTS RELIÉS À CES CONSULTANTS, VENTILÉ PAR CATÉGORIES (INCLUANT LA MASSE SALARIALE);
 - C. LE SOMMAIRE DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ POUR L'EMBAUCHE DE CES CONSULTANTS;
 - D. LE NOM DE CHAQUE CONSULTANT ET LA FIRME PAR LAQUELLE IL EST EMPLOYÉ;
 - E. UNE DESCRIPTION DE SON MANDAT;
 - F. LA DATE DE DÉBUT DE SON CONTRAT;
 - G. LA DATE PRÉVUE DE FIN DE SON CONTRAT;
 - H. SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.
-

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS OCTROYÉS À DES FIRMES EXTERNES SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : [HTTPS://WWW.SEAO.CA/](https://www.seao.ca/) AINSI QU'AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE 25 000 \$ ET PLUS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PUBLIQUE ET QUI SONT DIFFUSÉS MENSUELLEMENT SUR LE SITE DU MINISTÈRE. [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#).

- G.09** POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES INITIÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :
- A. LE NOM DU PROJET;
 - B. LA NATURE DU PROJET;
 - C. L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
 - D. LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET;
 - E. LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET;
 - F. LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
 - G. L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
 - H. LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
 - I. LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR;
 - J. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET;
 - K. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :
 - LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS.
 - L. INDIQUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS;
 - M. NOMBRE ET LISTE DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES À DES SOUS-TRAITANTS DANS LE DOMAINE DES TI EN 2024-2025.
-

M) AUCUN.

POUR LES SOUS-QUESTIONS A), B), D), E) F), G) ET I), ET L), L'INFORMATION SUR LES PROJETS INFORMATIQUES DE PLUS DE 500 000 \$ EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU TABLEAU DE BORD EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.TABLEAUBORDPROJETSRI.GOUV.QC.CA](https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca)

G.10 CONCERNANT L'HÉBERGEMENT DE DONNÉES EN INFONUAGIQUE, FOURNIR :

- A. LES COÛTS ESTIMÉS PAR ANNÉE ;
- B. LES COÛTS TOTAUX RÉELS POUR L'HÉBERGEMENT DE DONNÉES ;
- C. LES COÛTS POUR PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DE CAPACITÉ ;
- D. LA LISTE DES FOURNISSEURS ;
- E. UNE COPIE DU PLAN DE DÉPLOIEMENT

A ET E : NE SEMBLE PAS PERTINENT À L'ÉTUDE DES CRÉDITS

B : LES COÛTS TOTAUX RÉELS POUR L'HÉBERGEMENT DE DONNÉES : 28 950 \$

C : LES COÛTS POUR PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DE CAPACITÉ : 0 \$

D : LES INFORMATIONS CONCERNANT LA LISTE DES FOURNISSEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICES QUALIFIÉS PAR APPEL D'INTÉRÊTS EN INFONUAGIQUE SONT DISPONIBLES SUR INTERNET À L'ADRESSE SUIVANTE :

[HTTPS://CDN-CONTENU.QUEBEC.CA/CDN-CONTENU/GOUVERNEMENT/FAIREAFFECTURE/APPELS D OFFRES ET ACQUISITIONS/COURTIER EN INFONUAGIQUE/LI PRES TATAIRES QUALIFIES AO COURTIER.PDF.](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffecture/appeles_d_offres_et_acquisitions/courtier_en_infonuagique/li_pres_tataires_qualifies_ao_courtier.pdf)

G.11 DE FAÇON SÉPARÉE ET DISTINCTE, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2024-2025, VENTILÉ PAR MOIS, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :

- A. LA PHOTOCOPIE;
- B. LE MOBILIER DE BUREAU;
- C. L'AMEUBLEMENT;
- D. LA DÉCORATION ET L'EMBELLEMENT;
- E. LE DISTRIBUTEUR D'EAU DE SOURCE;
- F. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT;
- G. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT;
- H. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS;
- I. LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES;
- J. L'ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT :
 - I. AU QUÉBEC
 - II. À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

	OPQ
PHOTOCOPIE	N/D
MOBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	0 \$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	0 \$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	0 \$
FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS	9 191 \$
FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES	0 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	2 552 \$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	0 \$
TOTAL	11 743 \$

G.12 DE FAÇON SÉPARÉMENT ET DISTINCTE, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT POUR 2024-2025 , VENTILÉ PAR MOIS, DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE :

- A. LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES;
- B. LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE ET LA PROPORTION DE CEUX-CI QUI ONT ÉTÉ ASSUMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE CABINET, LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME;
- C. LE COÛT LIÉ AUX DÉPASSEMENTS DES FORFAITS DE DONNÉES ET LA PROPORTION DE CEUX-CI QUI ONT ÉTÉ ASSUMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE CABINET, LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME;
- D. LES COÛTS DE RÉSILIATION, S'IL Y A LIEU;
- E. LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES;
- F. LE COÛT D'ACQUISITION DES APPAREILS;
- G. LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS;
- H. LES NOMS DES FOURNISSEURS;
- I. LES ORDINATEURS PORTABLES;
- J. LES IPAD OU AUTRE TYPE DE TABLETTE ÉLECTRONIQUE.

	OPQ
LE NOMBRE DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES, « BLACKBERRY », IPHONE OU AUTRE TYPE DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS	2
LE NOMBRE D'ORDINATEURS PORTABLES, D'IPAD ET OU D'AUTRE TYPE DE TABLETTE ÉLECTRONIQUE	1
LE NOMBRE DE TÉLÉAVERTISSEURS UTILISÉS	0
LE NOMBRE DE MINUTES UTILISÉES	9 035
LE NOM DES FOURNISSEURS	TELUS
LES COÛTS D'ACQUISITION DES APPAREILS	0 \$
LE COÛT D'UTILISATION DES APPAREILS	29 \$
LE COÛT DES CONTRATS TÉLÉPHONIQUES	359 \$
LE COÛT DES FRAIS D'ITINÉRANCE	203\$
LES COÛTS DE RÉSILIATION	0 \$
TOTAL	591 \$

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4, PARAGRAPHE 25). [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#)

- G.13** **CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION) POUR L'ANNÉE 2024-2025 AINSI QUE LES PRÉVISIONS 2025-2026 :**
- A. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DE **35 ANS ET PLUS**;
 - B. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DE **35 ANS ET MOINS**;
 - C. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL;
 - D. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI;
 - E. LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.) :
– LE COÛT MOYEN PAR EMPLOYÉ, SELON LA CLASSE DE TRAVAIL;
 - F. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL;
 - G. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS, ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI;
 - H. LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE;
 - I. LE NOMBRE DE PERSONNES ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS, ETC.) QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIVENT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS;
 - J. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, OUVRIERS ET AGENTS DE LA PAIX, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS);
 - K. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR;
 - L. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE;
 - M. LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS);
 - N. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES;
 - O. LE NOMBRE DE DÉPART VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART;
 - P. LE NOMBRE DE POSTES ABOLIS VENTILÉ PAR CORPS D'EMPLOI;
 - Q. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR LE SCT EN VERTU DE LA LOI 15 SUR LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS;
 - R. LE NOMBRE DE POSTES VACANTS ET LE NOMBRE D'ETC NON COMBLÉS, VENTILÉ PAR RÉGION;
 - S. LE NOMBRE DE GRIEFS SYNDICAUX REÇUS PAR DIRECTION.
-

A. ET B. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

C. LE NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

D. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

LES INFORMATIONS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFIDENTIELS AU SENS DES ARTICLES 53 ET 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS.

E. LE NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET LA RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.)

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

F. NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G. LE NOMBRE DE PERSONNE AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

H. LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

EN CE QUI A TRAIT À L'INFORMATION RECHERCHÉE CONCERNANT LA LISTE DU PERSONNEL, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION ET UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE, NOUS VOUS INFORMONS QUE CES INFORMATIONS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFIDENTIELS AU SENS DES ARTICLES 53 ET 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS. LE PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 53 ET LE PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 59 DE CETTE LOI NOUS OBLIGE À REFUSER L'ACCÈS À CES RENSEIGNEMENTS. PAR AILLEURS, L'AMALGAME DES RENSEIGNEMENTS RECHERCHÉS N'A PAS UN CARACTÈRE PUBLIC CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57 DE LA LOI SUR L'ACCÈS.

I. LE NOMBRE DE PERSONNE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPS, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

J. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS). **K. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR.**

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

L. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

M. LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (LE CENTRE PRINCIPAL DE DIRECTION ET CHACUNE DES RÉGIONS)

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

N. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

O. LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART

LE SUIVI DES EFFECTIFS GOUVERNEMENTAUX S'EFFECTUE EN HEURES RÉMUNÉRÉES ET NON EN POSTE, CE QUI PERMET DE FAIRE L'ADÉQUATION ENTRE LES BUDGETS DE RÉMUNÉRATION DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET LEUR CONSOMMATION RÉELLE EN HEURE RÉMUNÉRÉE. L'INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES EST PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

P. LE NOMBRE DE POSTES ABOLIS VENTILÉ PAR CORPS D'EMPLOI

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

Q. L'EFFECTIF AUTORISÉ PAR LE SCT EN VERTU DE LA LOI 15 SUR LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

LE SUIVI DES EFFECTIFS GOUVERNEMENTAUX S'EFFECTUE EN HEURES RÉMUNÉRÉES ET NON EN POSTE, CE QUI PERMET DE FAIRE L'ADÉQUATION ENTRE LES BUDGETS DE RÉMUNÉRATION DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET LEUR CONSOMMATION RÉELLE EN HEURE RÉMUNÉRÉE. L'INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES EST PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION.

R. LE NOMBRE DE POSTE VACANTS ET LE NOMBRE D'ETC NON COMBLÉS

LE SUIVI DES EFFECTIFS GOUVERNEMENTAUX S'EFFECTUE EN HEURES RÉMUNÉRÉES ET NON EN POSTE, CE QUI PERMET DE FAIRE L'ADÉQUATION ENTRE LES BUDGETS DE RÉMUNÉRATION DES MINISTÈRES ET ORGANISMES ET LEUR CONSOMMATION RÉELLE EN HEURE RÉMUNÉRÉE. L'INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES EST PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

- G.14 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, PAR DIRECTION, POUR L'ANNÉE 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2025-2026 :**
- A. LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES OU ESTIMÉES;
 - B. LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES;
 - C. LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.
-

- A. LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.
- B. AUCUN
- C. 1

- G.15**LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN **2024-2025** EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX :
- A) L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION;
 - B) LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL LOUÉ;
 - C) LE COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION;
 - D) LES COÛTS D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATIONS RÉALISÉES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2018, LA NATURE DES TRAVAUX ET LE OU LES BUREAUX VISÉS;
 - E) LA DURÉE DU BAIL;
 - F) PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ;
 - G) EN CAS DE RÉSILIATION DE BAIL EN COURS D'ANNÉE, LES COÛTS DE RÉSILIATION.
 - H) LA SUPERFICIE TOTALE RÉELLEMENT OCCUPÉE;
 - I) LA SUPERFICIE INOCCUPÉE;
 - J) LE COÛT DE LOCATION AU MÈTRE CARRÉ;
 - K) LES NOMS DES SOUS-LOCATAIRES ET LES REVENUS LIÉS À DES SOUS-LOCATIONS, LE CAS ÉCHÉANT.

L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION	COÛT TOTAL	SUPERFICIE	COÛTS D'AMÉNAGEMENT DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2023	DURÉE DU BAIL	PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ
800, PLACE D'YOUVILLE, 4 ^E ET 10 ^E ÉTAGE, QUÉBEC	\$	1 458,71 m ²	0 \$	-----	ENTENTE AVEC LA SQI, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE D'YOUVILLE INC.
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 6 ^E ÉTAGE, MONTRÉAL (COMMISSAIRE AUX PLAINTES EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE)	\$	935,90 m ²	0 \$	-----	ENTENTE AVEC LA SQI, LE PROPRIÉTAIRE EST ÉDIFICE 500 RENÉ-LÉVESQUE OUEST INC.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À L'EMPLACEMENT DE LA LOCATION, À LA SUPERFICIE TOTALE POUR CHAQUE LOCAL LOUÉ, LE COÛT TOTAL DE LADITE LOCATION ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'ESPACE LOUÉ EST DISPONIBLE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE ANNUELLE SUR LE SITE INTERNET DE L'ORGANISME EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 27). [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#)

G.16 CONCERNANT LES ACTIFS IMMOBILIERS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN 2024-2025, FOURNIR :

- A. **LA LISTE DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES INOCCUPÉS;**
- B. **LA VALEUR ESTIMÉE DE CEUX-CI;**
- C. **LES COÛTS D'ENTRETIEN ANNUEL;**
- D. **LE NOMBRE DE PIEDS CARRÉS DE CEUX-CI.**

AUCUN.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES OCCUPANT UN IMMEUBLE DONT CELLE-CI EST PROPRIÉTAIRE.

G.17 POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LE DÉTAIL ET LA VENTILATION DES COÛTS, POUR **2024-2025**, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS, INCLUANT :

A) LES DATES DES TRAVAUX
B) LES COÛTS;
C) LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX

AUCUN

- G.18** **LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2024-2025, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :**
- A. LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION ET LA DATE DE DÉPART, LE CAS ÉCHÉANT;
 - B. LE TITRE DE LA FONCTION;
 - C. L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE;
 - D. LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET;
 - E. LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS;
 - F. LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT;
 - G. LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE, INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE;
 - H. LA DESCRIPTION DE TÂCHES;
 - I. LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR 2024-2025;
 - J. LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET;
 - K. LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE;
 - L. SI L'EMPLOYÉ A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.
-

Non applicable.

- G.19** **LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2024-2025, PAR MOIS, À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :**
- A. **LE NOM DE L'ORGANISME CONCERNÉ OU DE LA PERSONNE;**
 - B. **LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE;**
 - C. **LE MONTANT ATTRIBUÉ;**
 - D. **LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.**
-

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 26). [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#).

- G.20** **LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :**
- A. LE NOM DE LA PERSONNE ;
 - B. LE POSTE OCCUPÉ ;
 - C. LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT ;
 - D. L'ASSIGNATION INITIALE ET L'ASSIGNATION ACTUELLE ;
 - E. LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE ;
 - F. LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU ;
 - G. LES PRÉVISIONS POUR **2025-2026**.
-

AUCUN.

- G.21** **LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT :**
- A. **LE POSTE INITIAL;**
 - B. **LE SALAIRE;**
 - C. **LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU;**
 - D. **LA DATE DE MISE EN DISPONIBILITÉ;**
 - E. **LES PRÉVISIONS 2025-2026.**
-

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

- G.22** POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR **2024-2025**, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN PRÉCISANT LA OU LES RAISONS ET EN VENTILANT :
- A. PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, PERSONNEL DE SOUTIEN, FONCTIONNAIRES, ETC.);
 - B. PAR CATÉGORIE D'ÂGE;
 - C. PRÉVISIONS **2025-2026**.
-

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

- G.23** **LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT :**
- A. **LE NOM DE LA PERSONNE ;**
 - B. **LE POSTE OCCUPÉ ET LE NOM DE L'ORGANISME ;**
 - C. **LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT ;**
 - D. **L'ASSIGNATION INITIALE ;**
 - E. **L'ASSIGNATION ACTUELLE ;**
 - F. **LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE ;**
 - G. **LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION (S'IL Y A LIEU).**
-

AUCUN.

- G.24** **LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2024-2025, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT :**
- A. **LE COÛT DE CHACUN ;**
 - B. **LE FOURNISSEUR ;**
 - C. **LA NATURE DU SERVICE;**
 - D. **S’IL A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LE CABINET MINISTÉRIEL OU À SA DEMANDE.**

VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIE.

FOURNISSEUR	COÛT (\$)	DESCRIPTION
Le Courrier parlementaire	2 300 \$	Publications gouvernementales
Cyberimpact	373 \$	Plateforme pour l'envoi d'infolettres
Le Devoir	178 \$	Journal électronique
Ebsco Canada	858 \$	Fournisseur de périodiques (ABA Journal, L'actualité pharmaceutique, Annuaire de jurisprudence et de doctrine, etc.)
HEC Montréal	114 \$	Revue
MTESS	7 500 \$	Service de la bibliothèque Cécile-Rouleau
Ordre des comptables professionnels	195 \$	Ouvrages et documentations de la part de CPA Canada
PressReader	480 \$	Journaux électroniques
Publications du Québec	325 \$	Recueil des politiques de gestion
Thomson Reuters	1 504 \$	Mise à jour de volumes (Lois et règlements du Canada)
Wolters Kluwer	2 387 \$	Accès Internet à un recueil de jurisprudence (Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels)
TOTAL	16 214 \$	

G.25 **LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ACHAT DE BILLETS DE SAISON, DE BILLETS DE SPECTACLES OU D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS, LES BILLETS D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONFÉRENCES ORGANISÉS PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE, POUR LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D'UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.**

AUCUNE.

- G.26** POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :
- A. LE NOM DU SITE WEB;
 - B. LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL, DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE;
 - C. LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE;
 - D. LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR;
 - E. LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT);
 - F. LE NOMBRE DE VISITEUR « HITS » PAR MOIS;
 - G. NOMBRE DE VISITEURS UNIQUES MENSUELLEMENT
 - H. LES COÛTS LIÉS À LA RÉSERVATION DE NOMS DE DOMAINES.
 - I. LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR;
 - J. LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE.
-

Adresse du site Internet : www.opq.gouv.qc.ca	
Sujets	Détails
Le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site :	Voir le Ministère du Conseil de l'exécutif (Québec.ca)
Les coûts de construction du site :	Voir le Ministère du Conseil de l'exécutif (Québec.ca)
Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour :	Voir le Ministère du Conseil de l'exécutif (Québec.ca)
Les coûts de modernisation ou de refonte :	53 853,61\$ (firme externe) 825 heures (interne) 1 refonte pour l'intégration du site internet de l'OPQ dans Québec.ca
Quelle est la fréquence moyenne de mise à jour :	Hebdomadaire
Le responsable du contenu sur le site :	L'équipe des communications de l'OPQ

- G.27 POUR 2024-2025, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES TOURNÉES, LES VISITES OU RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN PRÉCISANT :**
- A. LES RÉGIONS ET LES VILLES VISITÉES ;
 - B. LES PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRÉS ;
 - C. POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS;
 - D. LES RAISONS DU DÉPLACEMENT ;
 - E. L'ITINÉRAIRE ET LES DATES DU DÉPART ET/OU DU RETOUR ;
 - F. LES COÛTS VENTILÉS ;
 - G. LE CAS ÉCHÉANT, TOUT AUTRE COÛT VENTILÉ PAR POSTE : FRAIS D'HÉBERGEMENT, FRAIS DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.

AUCUNE.

- G.28** LA LISTE EXHAUSTIVE DE TOUS LES MANDATS ET DOSSIERS ET DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFIÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE OU ADJOINT GOUVERNEMENTAL DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2024-2025 :
- A. LE DÉTAIL DES MANDATS;
 - B. LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.);
 - C. LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES;
 - D. LE NOMBRE DE RENCONTRES;
 - E. LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDiquANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE;
 - F. L'OBJET;
 - G. LES DATES.
-

NON APPLICABLE.

G.29 LISTE DES ENTITÉS ADMINISTRATIVES CRÉÉES, FUSIONNÉES, SCINDÉES OU ABOLIES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE EN PRÉCISANT LES COÛTS DE TRANSITION ET LES COÛTS DE FORMATION.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.30 LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET REPORTÉS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 ET LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.31 L'INVENTAIRE COMPLETS DES SERVICES TARIFIÉS QUE LE MINISTÈRE ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2025-2026.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU **RAPPORT ANNUEL 2024-2025-** DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

G.32 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2024-2025 DEMANDÉ PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR 2024-2025 ET PRÉVISIONS POUR 2025-2026.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.33 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2024-2025, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2025-2026, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDiquer DE FAÇON VENTILÉE POUR CHAQUE PROGRAMME, ENTENTES OU AUTRES, LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.

AUCUNE.

G.34 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.

PRIMES AU RENDEMENT ET BONIS	OPQ
TOTAL	0\$

G.35 POUR CHAQUE CABINET MINISTÉRIEL, FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS VERSÉS AU PERSONNEL DE CABINET.

EN 2024-2025, AUCUN BONI OU AUTRE RÉMUNÉRATION VARIABLE FONDÉS SUR LE RENDEMENT N'A ÉTÉ ACCORDÉ AU PERSONNEL DE CABINET MINISTÉRIEL, ET CE, CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE CONCERNANT LE RECRUTEMENT, LA NOMINATION, LA RÉMUNÉRATION ET LES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE.

G.36 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025-, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATIONS DE TRANSITION), INCLUANT LES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.

PRIMES DE DÉPART :

PRIMES DE DÉPART ET BRIS DE CONTRAT	OPQ
ALLOCATIONS DE TRANSITION	92 056\$

G.37 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.38 LA LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024-2025 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2025-2026. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2024-2025, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2025-2026, EN INCLUANT LES PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.39 INDiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

- G.40** **CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) :**
- A. LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL) ;
 - B. LES GRANDS DOSSIERS EN COURS ;
 - C. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES ;
 - D. PRÉCISER LE NOMBRE EN ÉQUIVALENT ETC ET COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE DE RESSOURCES INTERNES ET EXTERNES DANS LE DOMAINE DES TI ;
 - E. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.
-

- B : LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES AU TABLEAU DE BORD
SITE INTERNET : [HTTPS://WWW.TABLEAUBORDPROJETSRI.GOUV.QC.CA/](https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/)
- C NE SEMBLE PAS PERTINENT À L'ÉTUDE DES CRÉDITS
- D, E LA RÉPONSE À CES QUESTIONS SERA TRANSMISE PAR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.
-

- A. LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL) ;**
2024-2025 : 347 965 \$
- **DÉPENSES CAPITALISABLES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES : 28 462 \$**
 - **OPÉRATIONS**
 - **SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUES: 54 553 \$**
 - **FOURNITURES INFORMATIQUES (ABONNEMENTS APPLICATIONS ET LOGICIELS) : 240 238 \$**
 - **FOURNITURES INFORMATIQUES : 24 712 \$**
- B. LES GRANDS DOSSIERS EN COURS ;**
AUCUN
- C. EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS :**
AUCUN

G.41 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2024-2025 LE TAUX D'ABSENTÉISME EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.).

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

- G.42** POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, INCLUANT LES CABINETS MINISTÉRIELS ET MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES, LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ DU PAIEMENT DE COTISATION À UNE ASSOCIATION (ORDRE OU CORPORATION) PROFESSIONNELLE EN VERTU DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LE PAIEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DE COTISATIONS À DES ASSOCIATIONS (6-79) DU CONSEIL DU TRÉSOR OU DE TOUTE AUTRE DIRECTIVE PERMETTANT UN REMBOURSEMENT DE CES COTISATIONS, VENTILÉ PAR ASSOCIATION, ORDRE OU CORPORATION PROFESSIONNELLE EN INDIQUANT :
- A. LA DÉPENSE TOTALE RELATIVE AU PAIEMENT DES COTISATIONS ;
 - B. LA LISTE DES ASSOCIATIONS, ORDRES OU CORPORATIONS PROFESSIONNELS AUXQUELS LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A VERSÉ UN PAIEMENT POUR COTISATION ;
 - C. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT BÉNÉFICIÉ DU PAIEMENT DES COTISATIONS.

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE PERSONNES	NOM DE LA DIRECTIVE	COÛT TOTAL
BARREAU DU QUÉBEC	25	LETTRE DU SCT AU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES JURISTES DE L'ÉTAT.	39 853 \$
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	1	EXIGENCE DU POSTE	1 671 \$
ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC	1	EXIGENCE DU POSTE	857 \$
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC	1	EXIGENCE DU POSTE	639 \$
ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	2	EXIGENCE DU POSTE	1 988 \$
ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	1	EXIGENCE DU POSTE	650 \$
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC	1	EXIGENCE DU POSTE	439 \$
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC	2	EXIGENCE DU POSTE	1 368 \$
ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES QUÉBEC	1	EXIGENCE DU POSTE	645 \$

G.43 POUR TOUT SONDAGE OU ENQUÊTE D'OPINION RÉALISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME, INDIQUER :

- A. LA DATE;
- B. LA NATURE;
- C. LES QUESTIONS POSÉES;
- D. LES RÉPONSES;
- E. LA FIRME RETENUE;
- F. LES COÛTS.

AUCUN.

G.44 TOUT MONTANT DÉPENSÉ PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN 2024-2025 VISANT À COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PRODUITES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME.

AUCUN.

G.45 AU SUJET DU TRANSFERT D'EMPLOIS GOUVERNEMENTAUX EN RÉGION:

- A. FOURNIR TOUT SCÉNARIO ET ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME AINSI QUE TOUTE ACTION RÉALISÉE EN **2024-2025** ;
- B. LE NOMBRE D'EMPLOIS GOUVERNEMENTAUX AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME QUI ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS EN RÉGION EN **2024-2025** EN PRÉCISANT LA RÉGION D'ORIGINE ET LA RÉGION DE DESTINATION;
- C. LE NOMBRE D'EMPLOIS TRANSFÉRÉS EN RÉGION DEPUIS LE **1^{ER} OCTOBRE 2018**.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST DIFFUSÉE À L'ADRESSE SUIVANTE:
[HTTPS://WWW.QUEBEC.CA/GOUVERNEMENT/POLITIQUES-ORIENTATIONS/REGIONALISATION](https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation)

G.46 POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D'ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : G) PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024-2027;

LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE. [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\)](#)

G.47 POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D' ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : N) PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

L'INFORMATION CONCERNANT TOUT AUTRE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL OU INTERMINISTÉRIEL SE RETROUVE NOTAMMENT AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION.

G.48 POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D'ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDiquer LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MESURE : II) RAPPORT DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.49 POUR CHAQUE MESURE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME CONTENUE DANS LES PLANS D'ACTIONS, LES RAPPORTS, LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SUIVANTES, INDIQUER LE BUDGET PRÉVU, LES SOMMES INVESTIES EN 2024-2025 ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE : LLL) TOUT AUTRE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL OU INTERMINISTÉRIEL POUR LEQUEL LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EST IMPLIQUÉ.

L'INFORMATION CONCERNANT TOUT AUTRE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL OU INTERMINISTÉRIEL SE RETROUVE NOTAMMENT AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

- G.50 AU SUJET DES MESURES DE TÉLÉTRAVAIL OU DE TRAVAIL À DISTANCE, EN 2024-2025, AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME :**
- A) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME;
 - B) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AU TOTAL EN AYANT BÉNÉFICIÉ;
 - C) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN BÉNÉFICIAINT TOUJOURS AU 31 MARS 2025;
 - D) LA PROPORTION DE L'EFFECTIF TOTAL DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN AYANT BÉNÉFICIÉ;
 - E) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS EN BÉNÉFICIAINT : 1 JOUR PAR SEMAINE; 2 JOURS PAR SEMAINE; 3 JOURS PAR SEMAINE; 4 JOURS PAR SEMAINE; 5 JOURS PAR SEMAINE.
-

DEPUIS LE 4 AVRIL 2022, L'EXERCICE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE EST ENCADRÉ PAR LA POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL QUI PEUT ÊTRE CONSULTÉE À L'ADRESSE SUIVANTE: [HTTPS://CDN-CONTENU.QUEBEC.CA/CDN-CONTENU/ADM/MIN/SECRETARIAT-DU-CONSEIL-DU-TRESOR/PUBLICATIONS-ADM/POLITIQUE-CADRE/POLITIQUE CADRE TELETRAVAIL.PDF](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/politique_cadre_teletravail.pdf).

**G.51 SOMMES DÉPENSÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN 2024-2025 EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT AUX EMPLOYÉS
POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL REQUIS POUR LE TÉLÉTRAVAIL.**

AUCUNE.

G.52 CONCERNANT TOUTE MESURES DE SOUTIEN AUX EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, AU SEIN DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN 2024-2025 :

A) LES SOMMES DÉPENSÉES;

B) LES SOMMES DÉPENSÉES SPÉCIFIQUEMENT EN RESSOURCES EXTERNES EN LA MATIÈRE.

AUCUNE.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS OCTROYÉS À DES FIRMES EXTERNES SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : [HTTPS://WWW.SEO.CA/](https://www.seao.ca/) AINSI QU'AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE 25 000 \$ ET PLUS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET QUI SONT DIFFUSÉS MENSUELLEMENT SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE.

[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G.53 LISTE DES CT RÉUNIONS EN INDIQUANT QUI A FAIT LA DEMANDE (CABINET, SOUS-MINISTRE, MINISTÈRE), LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES, LES COÛTS ET LE NOM DES FOURNISSEURS.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 21).

[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G54. LISTE DE TOUTES LES FORMATIONS (INCLUANT LES FORMATIONS CONTINUES ET CELLES MENANT À L'OBTENTION D'UNE CERTIFICATION OU D'UN DIPLÔME), CONFÉRENCES, ATELIERS, JOURNÉES D'ACTIVITÉS, ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT, SOMMETS, CONGRÈS OU AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025.

- A. LE LIEU;
- B. LE COÛT;
- C. LA OU LES DATES DE PARTICIPATION;
- D. LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;
- E. LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISME AYANT OFFERT L'ACTIVITÉ;
- F. LE NOM DE LA FORMATION OU DE L'ACTIVITÉ.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR UNE BASE TRIMESTRIELLE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION D'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ART. 4 PARAGRAPHE 21).

[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G.55 **POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR 2024-2025 :**

- A. LA LISTE DE TOUS LES CONCOURS ET TIRAGES RÉALISÉS;
- B. LES PRIX REMIS AUX GAGNANTS DES CONCOURS ET DES TIRAGES, AINSI QUE LA VALEUR DE CES PRIX;
- C. L'OBJECTIF VISÉ PAR LA TENUE DE CHACUN DES CONCOURS;
- D. LA LISTE DES CONCOURS QUI ONT PRIS FIN.

AUCUN.

G.56 POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DES ORGANISMES QUI EN RELÈVENT, INDIQUER POUR 2024-2025 :

- A. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE NOM DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES;
- B. LE MONTANT DÉPENSÉ PAR LA DIRECTION, DÉPARTEMENT OU DIVISION DES COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES;
- C. LE NOMBRE ET LE DÉTAIL DES RENCONTRES DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES AVEC D'AUTRES INSTANCES OU ORGANISMES PUBLICS, VENTILÉS PAR INSTANCE OU ORGANISME;
- D. LE MONTANT TOTAL DES SOMMES INVESTIES EN VEILLE MÉDIATIQUE EN **2024-2025** AU SEIN DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS. FOURNIR LE NOM DU OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET LE DÉTAIL DES FACTURES PAYÉES.

A. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ET LE NOM DES EMPLOYÉS AFFECTÉS AUX COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES

DEUX EMPLOYÉS
JACQUES NADEAU
JULIE BOUCHER

B. LE MONTANT DÉPENSÉ PAR LA DIRECTION, DÉPARTEMENT OU DIVISION DES COMMUNICATIONS ET/OU AFFAIRES PUBLIQUES ;

FRAIS DE DÉPLACEMENT
JACQUES NADEAU : 1 153 \$
JULIE BOUCHER : 0 \$

C. NE SEMBLE PAS PERTINENT POUR L'ÉTUDE À L'ÉTUDE DES CRÉDITS

D. LE TOTAL DES SOMMES INVESTIES EN VEILLE MÉDIATIQUE, VENTILÉ PAR POSTE DE DÉPENSES (REVUE DE PRESSE, ANALYSE DE PRESSE, ETC.), LES FIRMES EXTERNES OU CONSULTANTS ENGAGÉS À CETTE FIN, AINSI QUE LES SUJETS QUI FONT OU ONT FAIT L'OBJET D'UNE VEILLE MÉDIATIQUE.

REVUE DE PRESSE
INFLUENCE COMMUNICATION : 16 326 \$

- G.57 POUR LE MINISTÈRE ET CHACUN DE SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE, VEUILLEZ NOUS INDIQUER :**
- A. LE NOMBRE D'INCIDENTS DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION;**
 - B. LE TYPE D'INCIDENTS;**
 - C. LES SOMMES DÉPENSÉES EN GESTION DES INCIDENTS.**
-

EN CE QUI A TRAIT À L'INFORMATION RECHERCHÉE, NOUS VOUS INFORMONS QUE CES RENSEIGNEMENTS SONT CONFIDENTIELS AU SENS DE L'ARTICLE 28.1 DE LA LOI SUR L'ACCÈS.

G.58 VEUILLEZ NOUS FOURNIR LA LISTE DES RENCONTRES DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE TYPE « LAC-À-L'ÉPAULE » TENUES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME EN INDIQUANT :A) LES DATES;B) L'ENDROIT PRÉCIS;C) LA LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES;D) L'ORDRE DU JOUR;E) LES PROCÈS-VERBAUX;F) LES COÛTS DÉTAILLÉS (FRAIS DE LOCATION, D'HÉBERGEMENT, REPAS, DÉPLACEMENT, LOCATION D'ÉQUIPEMENT, CONFÉRENCIER, ETC.)

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.59 **VEUILLEZ INDiquer LES MONTANTS QUI ONT ÉTÉ ALLOUÉS À LA RÉMUNÉRATION DES STAGES.**

- A. **NOMBRE DE STAGIAIRES REÇUS;**
- B. **HEURES DE STAGES EFFECTUÉES;**
- C. **RÉMUNÉRATION TOTALE DÉBOURSÉE.**

AUCUN.

G.60 FOURNIR LES DÉPENSES ALLOUÉES À LA CONSULTATION AVEC LES AUTOCHTONES.

A. FOURNIR LA LISTE DES PROJETS DU MINISTÈRE AYANT INCLUS UNE CONSULTATION DES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES.

AUCUNE.

G.61 PROPORTION DU NOMBRE ET DE LA VALEUR DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ, DEPUIS 5 ANS.

FOURNISSEUR	OBJET	MODE D'OCTROI	MONTANT
ALIA CONSEIL	COLLECTE DE DONNÉES AFIN D'ANALYSER LE CLIMAT ORGANISATIONNEL AU SEIN DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.	GRÉ À GRÉ	11 996,25 \$
CHUCK & CO	SOUTIEN EN CONSULTATION MICROSOFT 365	GRÉ À GRÉ	6 125 \$
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	REPRÉSENTER L'OFFICE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE RÉVISION À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC.	GRÉ À GRÉ	24 999 \$
UNIVERSITÉ D'OTTAWA	SUPERVISION DES TRAVAUX DE L'ORDRE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DU QUÉBEC POUR L'OFFICE DANS LA DÉTERMINATION DE LA NOTE DE PASSAGE POUR L'EXAMEN DE SEPTEMBRE 2023 PAR LA MÉTHODE ANGOFF.	GRÉ À GRÉ	10 000 \$
MAGALIE LAVOIE	MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT AFIN DE PROPOSER UNE AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE À L'OFFICE	GRÉ À GRÉ	24 975 \$
MALLETTE	DIAGNOSTIC COMPTABLE	GRÉ À GRÉ	9 500 \$
MALLETTE	CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS COMPTABLE	GRÉ À GRÉ	11 000 \$
COMPUGEN	SOLUTION DE SAUVEGARDE	GRÉ À GRÉ	14 341,54 \$

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: [HTTPS://WWW.SEOA.CA/](https://www.seao.ca/) AINSI QU'AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE 25 000 \$ ET PLUS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET QUI SONT DIFFUSÉS MENSUELLEMENT SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE. [DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G.62 INDiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G.63 INDiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G.64 INDiquer LE MONTANT DES AMENDES PERÇUES EN VERTU DE L'APPLICATION DES LOIS DONT VOTRE MINISTÈRE EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION. VENTILER PAR LOI ET ARTICLES, DEPUIS 5 ANS.

AUCUNE.

G.65 INDiquer LA VALEUR DES CONTRATS TOTAUX EN SOUS-TRAITANCE AINSI QUE LA PROPORTION DU TRAVAIL EFFECTUÉ PAR DES SOUS-TRAITANTS.

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: [HTTPS://WWW.SEO.CA/](https://www.seao.ca/) AINSI QU'AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE 25 000 \$ ET PLUS QUI FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE PARTICULIÈRE PAR LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET QUI SONT DIFFUSÉS MENSUELLEMENT SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE.
[DOCUMENTS OU RENSEIGNEMENTS DIFFUSÉS - OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC \(GOUV.QC.CA\).](#)

G.66 INDiquer LA VALEUR TOTALE DES SERVICES TARIFÉS, ET VENTILER PAR CATÉGORIE.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

G.67 INDiquer LA VALEUR DES ACTIFS POSSÉDÉS; MEUBLES ET IMMEUBLES.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION (VALEUR DES IMMEUBLES) SERA TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES OCCUPANT UN IMMEUBLE DONT CELLE-CI EST PROPRIÉTAIRE.

G.68 INDiquer LES COûTS DE SYSTème ESTIMÉS DEPUIS 5 ANS.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.69 TOTAL DES SOMMES VERSÉES À TITRE DE DOMMAGES EXEMPLAIRES OU PUNITIFS POUR L'ENSEMBLE DES JUGEMENTS RENDUS.

L'INFORMATION RECHERCHÉE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE: [HTTPS://SOQUIJ.QC.CA/A/FR](https://soquij.qc.ca/a/fr).

- G.70** **LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2024-2025 ET QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DU SOUS-MINISTRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :**
- A. **LE NOMBRE D'AUTORISATIONS;**
 - B. **LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI;**
 - C. **LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT ET FAISANT L'OBJET DE CET OCTROI;**
 - D. **LE MONTANT ACCORDÉ;**
 - E. **LES MOTIFS DE LA DEMANDE.**
-

L'INFORMATION FOURNIE EN RÉPONSE À CETTE QUESTION EST INCLUSE DANS LES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC: [HTTPS://WWW.SEO.CA/](https://www.seao.ca/)

G.71 NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME EN 2024-2025 :

- A. LE MONTANT TOTAL FACTURÉ ET RÉCOLTÉ DÉCOULANT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION;
- B. LE NOMBRE DE REFUS (AVEC MENTION DE LA RAISON OU DE L'ARTICLE;
- C. LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;
- D. LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS.

L'INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC.

- G.72** POUR 2024-2025, LE NOMBRE DE CADRES ET DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE. POUR CHAQUE PERSONNE :
- A. FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS;
 - B. FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS.
-

IL N'Y A PAS DE CADRE, DE DIRIGEANT OU DE SOUS-MINISTRE QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION SANS EXERCER DE FONCTION.

G.73 LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES VERSÉS À CES PERSONNES.

NOM DU COMITÉ	MANDAT DU COMITÉ	LISTES DES PARTICIPANTS	HONORAIRES
COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE EN MATIÈRE DE CONDITIONS ET MODALITÉS DE VENTE DES MÉDICAMENTS	ANALYSER LES DEMANDES QUI SONT ADRESSÉES À L'OFFICE AFIN DE MODIFIER LA CLASSIFICATION D'UNE SUBSTANCE OU SA SPÉCIFICATION, ET FORMULER UNE OPINION AUX AUTORITÉS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	GEORGES-ÉMILE BOURGALT LOUISE ROY YVES RONDENAY	150 \$/HEURE 150 \$/HEURE 150 \$/HEURE

